

**METALEUROP SA : RESULTATS 2004 - PERSPECTIVES 2005**

Le conseil d'administration de Metaleurop SA, réuni le 20 juillet 2005, a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Profitant notamment d'une nette amélioration des cours des métaux, le chiffre d'affaires 2004 du groupe est en hausse de 19 % par rapport à l'exercice 2003 et la plupart des usines du groupe ont dégagé en 2004 des résultats opérationnels positifs.

<i>En M€</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
<i>Chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>201</i>	<i>169</i>
<i>Résultat d'exploitation consolidé</i>	<i>10,2</i>	<i>-18,3</i>
<i>Résultat net consolidé part du groupe</i>	<i>7</i>	<i>-21,5</i>

**Rappel important :** *En application de l'article L.123-20 du Code de commerce, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, et ce en dépit des incertitudes qui persistent sur la poursuite des activités de Metaleurop SA, telles que :*

➤ *Impact de la mise en liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS*

En février 2003, les mandataires liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont demandé l'extension de la procédure de liquidation judiciaire de cette société à Metaleurop SA et Metaleurop Commercial SAS. En première instance, le Tribunal de Grande Instance de Béthune les a intégralement déboutés de leurs prétentions (jugement du 11 avril 2003). En appel, la Cour d'Appel de Douai, bien qu'ayant confirmé en partie la décision de première instance, a prononcé, sur le motif de la confusion des patrimoines, l'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA (arrêt du 16 décembre 2004). Pendant que la Cour de Cassation étudiait le pourvoi formé contre cet arrêt par le mandataire ad'hoc de Metaleurop SA, la poursuite de l'activité a pu être obtenue permettant une continuité des opérations industrielles. Par un arrêt du 19 avril 2005, la Cour de Cassation a cassé la décision de la Cour d'Appel de Douai, renvoyant les parties au fond devant la Cour d'Appel de Paris. La date des plaidoiries devant la Cour d'Appel de Paris est fixée au 7 septembre 2005.

➤ *Déroutement de la procédure de redressement judiciaire*

Depuis le 13 novembre 2003, et sous réserve de la période entre le 16 décembre 2004 (date de l'arrêt de Cour d'Appel de Douai prononçant l'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA) et le 19 avril 2005 (date de l'arrêt de la Cour de Cassation), Metaleurop SA est en redressement judiciaire.

La période d'observation, qui a repris son cours à la suite de la décision de la Cour de Cassation, prendra fin le 16 septembre 2005, sauf nouvelle prorogation.

Comme ils l'avaient fait pour les exercices 2002 et 2003, les commissaires aux comptes ont fait part de leur incapacité à certifier les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 en raison des éléments obérant la pérennité de l'exploitation de Metaleurop SA, tels que détaillés ci-dessus. Le Conseil d'Administration précise que, selon les informations dont il dispose, la persistance de ces éléments constitue le seul motif du refus des commissaires aux comptes de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

#### ❑ Résultats 2004 (comptes consolidés) :

##### Conditions de marché de l'exercice 2004 :

- L'évolution du marché du plomb en 2004 a confirmé la tendance observée en fin d'année 2003 : stabilité de la production mondiale alors que la consommation mondiale était en hausse (+ 2,8 % par rapport à l'année 2003).

Il en est résulté une hausse du cours du plomb. En 2004, celui-ci a atteint, à plusieurs reprises, le seuil des 1 000 \$/tonne. Le cours moyen du plomb pour l'année 2004 s'établit à 887 \$/tonne contre 516 \$/tonne en 2003.

- Le marché du zinc en 2004 a été marqué par une évolution similaire : une faible augmentation de la production mondiale qui a atteint 10,2 millions de tonnes (+ 3 % par rapport à l'année 2003), volume sensiblement inférieur à celui de la consommation mondiale qui a dépassé les 10,4 millions de tonnes (+ 5,7 % par rapport à 2003).

Il en est résulté une hausse du cours du zinc. Le cours moyen du zinc pour l'année 2004 s'établit à 1 047 \$/tonne contre 828 \$/tonne en 2003.

- Au cours de l'année 2004, l'euro s'est notablement apprécié par rapport au dollar, avec une moyenne annuelle de 1,2434 €/€, pour finir à 1,3621 €/€ le 31 décembre 2004. En dépit de cette appréciation et compte tenu de l'évolution des cours du plomb et du zinc, les cours de ces deux métaux exprimés en euros ont continué à s'apprécier, avec des moyennes annuelles 2004 nettement orientées à la hausse (cf. tableau ci-dessous).

##### Moyenne annuelle du plomb et du zinc en euro par tonne

	2001	2002	2003	2004
Plomb	531	479	456	714
Zinc	990	823	732	842

- Les conditions d'achat de concentrés de plomb sont restées neutres par rapport à celles de l'année précédente, mais les frais de traitement sont demeurés à des niveaux faibles. Les conditions de vente du plomb (prime) ont suivi la tendance haussière constatée en fin d'année 2003.

➤ Le marché des métaux spéciaux (germanium, arsenic haute pureté et gallium) est resté atone en 2004, avec néanmoins des signes de reprise dans le marché des semi-conducteurs électroniques, encourageants pour l'avenir.

#### **Activités des sociétés du groupe pendant l'exercice 2004 :**

Les effets positifs de la stratégie industrielle retenue par le groupe en 2002 ont été ressentis tout au long de l'exercice 2004. Les opérations industrielles ont également bénéficié de la conjoncture actuelle de hausse des cours des métaux ainsi que du programme de réduction des coûts initié en 2002. La plupart des usines du groupe ont renoué avec des résultats opérationnels positifs en 2004.

Avec un résultat opérationnel de 10,2 M€, le groupe Metaleurop a atteint son objectif d'un "*retour vers l'équilibre du résultat opérationnel sur l'exercice 2004*".

L'activité plomb représente désormais 68,5 % du chiffre d'affaires global du groupe, contre 24,5 % pour l'activité zinc et 7 % pour l'activité métaux spéciaux.

L'usine de Nordenham plomb en Allemagne reste la plus importante unité industrielle du groupe.

Le groupe a maintenu en 2004 sa production de plomb à environ 135 000 tonnes.

Les trois entités de collecte et de cassage de batteries (situées à Villefranche et Escaudoeuvres en France et à Oker dans le nord de l'Allemagne) ont dégagé des résultats satisfaisants grâce, notamment, à la forte hausse du cours du plomb exprimé en euros mais également à une augmentation maîtrisée du prix d'achat des batteries. Fort de ces deux éléments, Metaleurop SA a entamé une politique de reconquête du marché, en traitant un tonnage de batteries en augmentation de 5 % par rapport à l'année 2003.

La société Metaleurop SA a un important passé industriel et a de ce fait hérité d'un nombre significatif d'anciens sites industriels et miniers. Alors même que certains de ces sites n'ont jamais été exploités par la société, il lui incombe d'assumer les obligations environnementales qui y sont attachées. Un programme de réhabilitation a été établi pour chaque site en accord avec les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et les ministères concernés. Parmi ces sites figure celui de l'Estaque près de Marseille où la dépollution comprend un programme commun avec un autre industriel.

#### **□ Evolution récente (2005) et perspectives d'avenir :**

*Chiffre d'affaires consolidé hors taxes non audité (en K€)*

	<i>Exercice 2004</i>	<i>Exercice 2005</i>
<i>Premier Trimestre</i>	<i>48 695</i>	<i>55 097</i>

Les premières données économiques connues pour l'année 2005 permettent de confirmer les résultats observés au cours de l'année 2004, à savoir :

- Les cours du plomb exprimés en euros sont toujours très soutenus.
- Les cours du zinc exprimés en euros poursuivent leur hausse.
- Des performances industrielles satisfaisantes pour la plupart des usines du Groupe.

Toutefois, des difficultés demeurent au niveau des approvisionnements en raison de la procédure de redressement judiciaire dont Metaleurop SA fait l'objet. Tant que la société n'aura pas conclu un accord avec ses créanciers et obtenu la validation par le Tribunal de Commerce d'un plan de continuation, ces difficultés perdureront.

Le sort de Metaleurop SA dépend de la décision de la Cour d'Appel de Paris, qui a été saisie sur renvoi par la Cour de Cassation, pour à nouveau statuer sur la demande d'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA et, de l'évolution de la procédure de redressement judiciaire en cours.

Metaleurop SA recherchera au cours des prochains mois la conclusion d'un accord avec ses créanciers et la mise en place d'un plan de continuation, qui devra être soumis à l'approbation du Tribunal de Commerce de Paris. La mise en place d'un tel plan reste bien évidemment conditionnée aux aléas rappelés ci-dessus.

Le Conseil d'administration de Metaleurop SA a reçu, lors de sa séance du 20 juillet 2005, la démission de Monsieur Bernd KREIKMANN de ses fonctions de président du Conseil d'Administration. Monsieur Yves ROCHE cumulera désormais les fonctions de directeur général et de Président du Conseil d'Administration.

La suspension de la cotation sera maintenue tant que les incertitudes relatives aux procédures judiciaires ne seront pas levées.

Metaleurop SA indique que la publication des comptes consolidés 2004 se fera au BALO le vendredi 5 août 2005.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 se tiendra sur 1<sup>ère</sup> convocation le 26 septembre 2005 à 9h30 à l'Hôtel Royal Garden/Golden Tulip, 218-220, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.